



Entreprise en liquidation et bailleur

Par Hanatel83

Bonjour et merci pour l'attention que vous porterez à ma demande.

La SAS de mon conjoint est en Liquidation Judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce en date du 31/10/2024 sans poursuite d'activité.

Aujourd'hui il reçoit une lettre recommandée du bailleur lui indiquant qu'en qualité de caution solidaire de la SAS il se doit de procéder au règlement immédiat des loyers et charges impayés relatifs au bâtiment (loyer de août à octobre 9700 euros); (loyers de novembre à mars 20 090 euros)et tous les mois entamés jusqu'en l'an 2033 pour non résiliation du bail par le Liquidateur Judiciaire et la SAS.

Est ce possible, d'autant qu'il y a environ une semaine le Tribunal de commerce a nommé un repreneur du fond!?!

J'espère avoir été assez factuel et que vous pourrez revenir rapidement vers moi car vos conseils s'il y a nous seront précieux.

Cdt.

Hanatel83